

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3505

21 novembre 2014

SOMMAIRE

AviaRent Capital Management	168238	Lpco Asset 1 S.à r.l.	168203
BV Acquisitions X Parent S.à r.l.	168218	LX Alpha S.à r.l.	168240
Car de Lux' S.à r.l.	168194	M2 Promotions S.à r.l.	168197
Champ-Vert II S.à r.l.	168196	Ma Properties S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	168211
CMXII Group S.à r.l.	168194	Mersch I S.A.	168205
COLFIN S.A.	168194	Mersch I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.	168205
COLFIN S.A. Holding	168194	Monopolka Sàrl	168198
"Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l."	168194	Monumenta Invest I	168201
Compass Luxembourg S.A.	168195	MS & L Communication	168197
Concept & Sales s.à r.l.	168194	MS & L Communication	168199
Copytech S.à r.l.	168194	MZ Bauberatung G.m.b.H.	168198
Corrent S.à r.l.	168196	Naxos Capital Managers S.à r.l.	168200
CP Valentine International S.A. - SPF ...	168196	New CV Luxco S.à r.l.	168198
CSP Equity Investment, S.à r.l.	168195	New Landscape S.A.	168201
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	168195	Newport Ventures S.A.	168201
D-R Luxembourg Holding 1	168197	Next Code Health Luxembourg S.à r.l. .	168201
D-R Luxembourg Holding 2	168196	Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxem- bourg S.C.S.	168198
EPI - European Property Investment S.A.	168197	Norpel S.à r.l.	168200
Gecomat S.A.	168239	O.B.B. Portsmouth S.à r.l.	168200
Interiors Services S.A.	168202	Occitan Investments S.A.	168199
Jet Aviation Services S.à r.l.	168202	Ontec Investment S.A.	168199
Kadesh S.A.	168240	Oural Company S.A.H.	168199
Krim S.à r.l.	168202	Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A.	168200
Krim S.à r.l.	168202	Thalia Management S.à r.l.	168229
Lerva S.A.	168237		

"Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 107.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167700/10.

(140191576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Concept & Sales s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.987.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167703/10.

(140191762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

CMXII Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Car de Lux' S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014167698/11.

(140191348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.870.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014167705/11.

(140191441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

COLFIN S.A., Société Anonyme,**(anc. COLFIN S.A. Holding).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colfin S.A.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2014167699/12.

(140191506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.408.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 8 juillet 2014

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de Compass Luxembourg S.A. (la Société) en date du 8 juillet 2014 que Madame Catherine Koch, administrateur de catégorie B de la Société, a été élue président du conseil d'administration de la Société avec effet au 8 juillet 2014 et ce pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur de catégorie B.

Pour la société Compass Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014167702/13.

(140191947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.313.794,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.502.

—
- Mme. Nahima Bared, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Heike Kubica, avec effet au 28 octobre 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Nahima Bared prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014167727/15.

(140191570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.917.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.859.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 1^{er} octobre 2014

En date du 1^{er} octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance des démissions:

- de Marjoleine van Oort en tant que gérante de catégorie B avec effet immédiat;
- de Santiago Seage Medela en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Delhia Perez-Garbin, née le 3 mai 1982 à Boulay en France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- de nommer Armando Zuluaga Zilbermann, né le 8 octobre 1974 à Grenade en Espagne, demeurant professionnellement à 1, Campus Palmas Altas, E-41014 Séville, Espagne, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- de renouveler le mandat de Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167713/26.

(140191363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Champ-Vert II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 105.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167695/9.

(140191219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

CP Valentine International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014167711/11.

(140191179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Corrent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.566.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 29 octobre 2014.

CORRENT S.A R.L.

L-3730 RUMELANGE

Référence de publication: 2014167710/12.

(140191934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

D-R Luxembourg Holding 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 180.705,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.849.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 23 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 5, Rue du Keim, L-1857 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Mlle. Elizabeth TIMMER et de M. Richardus BREKELMANS de leurs mandats en qualité de gérants de catégorie A de la Société et de nommer M. Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande) et demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, ainsi que M. Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III (Hongrie) et demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveaux gérants de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le siège social de l'associé unique de la Société, D-R Luxembourg Holding 1, société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.207, est désormais situé au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167718/22.

(140191419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

MS & L Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.795.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167968/9.

(140191199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

M2 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M2 Promotions Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014167974/11.

(140191666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 08. Oktober 2014

1. Die Mandate der Verwaltungsräte FISCHER Anton Josef, WEISE Ingo (Adressänderung: Prinzregentenplatz 15, D-81675 München) und LENZ Hermann (Adressänderung: Meisenberg, Hinderhausen 10, B-4780 St.Vith) werden um 6 Jahre verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2020.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars der Gesellschaft Fiduciaire Internationale SA, Handelsregisternummer B34813 wird verlängert um 6 Jahre bis zur Generalversammlung im Jahre 2020

Echternach, den 08. Oktober 2014.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2014167752/15.

(140191670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.989,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 23 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 5, Rue du Keim, L-1857 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Mlle. Elizabeth TIMMER et de M. Richard BREKELMANS de leurs mandats en qualité de gérants de catégorie A de la Société et de nommer M. Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande) et demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, ainsi que M. Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III (Hongrie) et demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveaux gérants de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167717/19.

(140191387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Monopolka Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 94, rue des Trévières.
R.C.S. Luxembourg B 145.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014167964/10.

(140191338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

MZ Bauberatung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.
R.C.S. Luxembourg B 61.413.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014167973/10.

(140191632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.879.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Ludovic Trogliero

Mandataire

Référence de publication: 2014167979/13.

(140191524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.231.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue 20 octobre 2014

En date du 20 octobre 2014, les associés de la Société ont décidé à l'unanimité la mise en dissolution volontaire et l'ouverture de la liquidation de la Société. La société Nordson Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B148426, a été nommée liquidateur de la Société.

En date du 20 octobre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur de la Société, les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de la clôture de la liquidation de la Société et ont décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq années à l'adresse suivante: 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Nordson Luxembourg S.à r.l.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014167981/21.

(140191244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

MS & L Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 154.795.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167969/9.

(140191200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Oural Company S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.429.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement numéro 1036/13 rendu en date du 11 juillet 2013 le Tribunal d'arrondissement de et a Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société OURAL COMPANY S.A.H., ayant eu son siège social L-2449 Luxembourg, 22 boulevard Royal ayant été immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B24429.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Habiba BOUGHABA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014168005/14.

(140191807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Occitan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.922.

EXTRAIT

En date du 29 octobre 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la révocation de Sami Nummela comme administrateur de la société avec effet au 29 août 2014;

- Nomination de Peter Lundin, né le 10 septembre 1976 à Kalmar, Suède, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167994/15.

(140191566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Ontec Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.724.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014168003/16.

(140191280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Norpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 66.703.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167987/10.

(140191731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

O.B.B. Portsmouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.613.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014167988/10.

(140191597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Naxos Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 102.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014167977/13.

(140191359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Permira Credit Solutions II Master L.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 190.833.

EXTRAIT

Par résolutions écrites prises en date du 22 octobre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Richard Goddard, administrateur de catégorie A de la Société, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 24 septembre 2014 et ce jusqu'au 24 septembre 2020;
- de nommer M. Cédric Pedoni, administrateur de catégorie B de la Société, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 24 septembre 2014 et ce jusqu'au 24 septembre 2020; et
- de nommer Mme Séverine Michel, administratrice de catégorie B actuel de la Société, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 24 septembre 2014 et ce jusqu'au 24 septembre 2020.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Mme Séverine Michel, administratrice de catégorie A;
- M. Cédric Pedoni, administrateur de catégorie A; et
- M. Richard Goddard, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168008/21.

(140191129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

New Landscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.470.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167980/9.

(140191204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Newport Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 76.711.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014167985/10.

(140191676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Monumenta Invest I, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 167.539.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 octobre 2014

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roberto CARBONETTI en sa qualité d'administrateur de la société.
- de désigner à la fonction d'administrateur Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- de transférer le siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014167965/17.

(140191902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Next Code Health Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 183.646.

Extrait de la cession des parts sociales en date du 21 octobre 2013

1. En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 21 octobre 2013, la société GECKOES SC, établie et ayant son siège au à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 4576 cède à la société de droit du Delaware NEXTCODE HEALTH LLC. établie et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 New Castle County USA immatriculée au Trade register of Delaware sous le numéro 35-247208, des parts sociales au nombre de MILLE DEUX CENT CINQUANTES (1.250) représentant l'intégralité du capital social de la société NEXTCODE HEALTH LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014167986/18.

(140191478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Krim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.675.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014167186/10.

(140191004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Krim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.675.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014167187/10.

(140191005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Interiors Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.A R.L. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, INTERIORS SERVICES S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.010, de son adresse, 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.A R.L.

Référence de publication: 2014167152/11.

(140190810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Jet Aviation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.044.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Vazquez Nathalie, Gérante de catégorie B, de la société n'a plus son adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

24, rue Astrid

L-1143 Luxembourg

Ainsi que:

Philippe Toussaint, Gérant de Catégorie A, de la société

Et:

Nathalie Thill, Gérante de catégorie B. de la société n'ont plus leur adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Référence de publication: 2014167158/23.

(140190686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Lpco Asset 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 188.181.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

LCM Partners CO I SLP, a special limited partnership (société en commandite spéciale), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B188144 represented by its managing general partner (gérant) LCM Credit Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered number B187703, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Julie SZAFRANSKA, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 October 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LPCO Asset 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a status of a securitization company (société de titrisation), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B188181, incorporated by deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on twenty fourth day of June two thousand and fourteen not yet published in the Memorial C (the "Company").

WHEREAS, the Sole Shareholder intends to amend the articles of association of the Company with respect to the composition of the board of managers.

WHEREAS, Kenneth Gordon Watters, Hanna Duer and Eduard van Wijk shall remain appointed as the managers of the Company.

The Sole Shareholder representing the entire share capital adopts the following resolutions:

First Resolutions

The Meeting resolves to restate article 14.1 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“ **14.1.** The Company is managed by the board of managers composed of three (3) managers which need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management.”

Second Resolution

The Meeting resolves to restate article 17.5 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“ **17.5.** The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.”

Third Resolution

The Meeting resolves to restate article 19 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of at least two (2) managers, or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers within the limits of such delegation.”

Fourth Resolution

The Meeting resolves to restate article 21 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall end on the thirty first of March of the following year.”

For the avoidance of doubt the first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the German translation

Im Jahr zweitausendvierzehn, am sechzehnten Tag des Monats Oktober.

Vor uns, Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

LCM Partners CO I SLP, eine luxemburgische spezielle Kommanditgesellschaft (société en commandite spéciale - special limited partnership), mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188144, vertreten durch ihren Komplementär (gérant) LCM Credit Opportunities S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 187703, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Me Julie SZAFRANSKA, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 2. Oktober 2014, ausgestellt in Luxemburg.

Besagte Vollmacht, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin der LPCO Asset 1 S.à r.l, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), in Form einer Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 188181. Die Gesellschaft wurde am 24. Juni 2014 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet; die Urkunde wurde noch nicht im Mémorial C veröffentlicht (die "Gesellschaft").

Die alleinige Gesellschafterin beabsichtigt die Satzung der Gesellschaft zu erweitern mit Bezug auf die Zusammensetzung des Geschäftsführungsrates.

Kenneth Gordon Watters, Hanna Duer und Eduard van Wijk sollen weiterhin als Geschäftsführer der Gesellschaft tätig sein.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafterin den folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 14.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **14.1.** Die Gesellschaft wird durch den Geschäftsführungsrat geleitet, dem drei (3) Geschäftsführer angehören, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Der Geschäftsführungsrat arbeitet als für die Leitung der Gesellschaft verantwortliches Kollektivorgan.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 15.5 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **17.5.** Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 19 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei (2) oder durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine

Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist, im Rahmen dieser Befugnis wirksam verpflichtet.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 21 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten April jeden Jahres und endet am einunddreißigsten März des folgenden Jahres.“ Um Missverständnisse zu vermeiden, soll das erste Geschäftsjahr am Datum der Gründung der Gesellschaft beginnen und am einunddreißigsten März enden.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem unterzeichneten Notar dem Namen, Zivilstand und Wohnort nach bekannt sind, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. SZAFRANSKA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13375. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 23 Oktober 2014.

Référence de publication: 2014164902/132.

(140187598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Mersch I S.A., Société Anonyme,
(anc. Mersch I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.).**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.868.

L'an deux mille quatorze.

Le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée IMMOSA S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.720,

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

(le «Commandité» ainsi qu'il est indiqué ci-après).

2) a) Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.

b) Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

c) Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.

d) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

e) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

(les «Commanditaires», ainsi qu'il est indiqué ci-après),

ensemble ci-après "les "Associés",

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées en date du 13 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple MERSCH I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190.868.

Que suite à la dissolution de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MERSCH I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3025 (ancien Commanditaire de la société MERSCH I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.), les trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales de Commanditaire d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, ont été attribuées aux nouveaux Commanditaires comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille huit cent soixante-dix-huit parts sociales	26.878
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Que le capital social de la société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts, elles-mêmes divisées en cent quarante-deux (142) parts de commandité (les «Parts de Commandité») et trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts de commanditaire (les «Parts de Commanditaire»); ensemble les «Parts» d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Le capital initial de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprises agréé, Madame Françoise RENARD de la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.133, établi en date du 15 octobre 2014, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports dans le cadre de la transformation de la Société en société anonyme ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la transformation de la société en commandite simple en une société anonyme.

Les associés accordent décharge au commandité de la société pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Les associés décident en outre de transformer les parts de commandité et les parts de commanditaire en actions et le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Par cette transformation de la société en commandite simple en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société en commandite simple telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en MERSCH I S.A..

Troisième résolution

Les associés décident que les statuts de la société anonyme auront désormais la teneur suivante

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MERSCH I S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières pour son propre compte, et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

CESSION D' ACTIONS

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé sur base de la production d'un rapport d'expertise.

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente, les actionnaires restants étant en droit de demander une contre-expertise.

A défaut d'accord sur le prix endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1224 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile.

En cas de désaccord sur la désignation de l'arbitre, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner l'arbitre habilité à procéder à la fixation du prix.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt EURIBOR 12 mois plus zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de marge à partir de l'accord des parties ou faute d'accord, à partir de la sentence arbitrale tranchant le différent des actionnaires quant au

prix des actions, sera payable en dix (10) annuités égales. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par le collège des arbitres.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de soixante-quinze pour cent (75%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'actionnaire décédé.

Art. 6. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessite l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprise agréé sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 15. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des soixante-quinze pour cent (75%) du capital social et notamment toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprises agréé. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes et ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique statuant à la majorité des actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Répartition des actions

Les trente-et-un mille (31.000) actions sont attribuées comme suit:

1) IMMOSA S.à r.l., préqualifiée	142
2) Paul LEESCH, prénommé	26.878
3) Maximilien dit Max LEESCH, prénommé	995
4) Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé	995
5) Doris LEESCH, prénommée	995
6) Danielle LEESCH, prénommée	995
Total:	31.000

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019:

1) La société anonyme IMMO TERRAINS S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Étoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.722,

représentée par son représentant permanent, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

2) Madame Doris LEESCH, prénommée,

3) Monsieur Jeff LEESCH, prénommé,

lequels peuvent agir au nom et pour le compte de la Société.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:

La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIÉS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïen-cherie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.311.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164954/307.

(140187662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Ma Properties S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.194.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Maryam AKBARIEH, Manager, born on November 24th, 1954 in Teheran (Iran) residing at L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg.

I. The appearing party declares that she is the sole shareholder of MA Properties Inc, a company incorporated in November 7th, 2008 in Belize, under the International Business Companies Act 1990, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O Box 1777, Belize City, Belize.

II. That the appearing party bears witness that the following documents have been submitted to her:

- A copy of the Articles of Association of the Company existing under the laws of Belize.
- A certified copy of the shareholders' register.
- A copy of the resolutions passed by the directors of the Company on June 30th, 2014,
- A legal opinion issued by the law firm MORGAN & MORGAN TRUST CORP., dated as of August 21st, 2014,
- A copy of the balance sheet of the Company as at August 31st, 2014.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the board of directors of the Company dated June 30th, 2014 deciding the transfer of the registered office and the central administration (administration centrale) of the Company from Belize to the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Belize to transfer the registered office and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken and decision to establish the registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

2. Decision that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial - SPF).

3. Decision to approve the balance sheet of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4. Decision to change the Company's name from "MA PROPERTIES INC" to "MA PROPERTIES S.à r.l., a family asset management company, (SPF)".

5. Decision to set the share capital of the Company at an amount of THREE HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 380,000.-) consisting in SEVEN HUNDRED SIXTY (760) shares with a par value of FIVE HUNDRED EUROS (500.- EUR) each held as follows:

- Mrs. Maryam AKBARIEH, seven hundred sixty (760) shares.

6. Take notice of the resignation of the current managers and the appointment of three (3) new managers as follows:

- Mr. Mohammad Hossein EHDAIE, Manager, born on October 23rd, 1950 in Teheran (Iran), residing at L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg,

- Mr. Hadi EHDAIE, Engineer, born on December 3rd, 1977 in Teheran (Iran), residing at L-2152 Luxembourg, 4, rue Antoine-François van der Meulen; and

- Mrs. Maryam AKBARIEH, Manager, born on November 24th, 1954 in Teheran (Iran) residing at L-1858, Luxembourg, 24, rue de Kirchberg, as managers of the Company for an undetermined period.

7. Decision to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Belize and Luxembourg.

8. Decision of the beginning of the company's year.

9. Restatement of the Articles of Association of the Company to comply with Luxembourg law.

10. Miscellaneous.

Resolutions taken by the sole shareholder:

First resolution:

The sole shareholder acknowledges (i) the written resolutions of the board of directors of the Company dated June 30th, 2014 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from Belize City to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Belize to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

Further to the transfer the sole shareholder decides to establish the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company at L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The sole shareholder decides that the Company will exist in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a family asset management company ("SPF").

Third resolution:

The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated on August 31st, 2014 as opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to change the name of the company from "MA PROPERTIES INC." to "MA PROPERTIES S.à r.l. family asset management company".

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to set the share capital of the Company at the amount of THREE HUNDRED EIGHTY THOUSAND EUROS (EUR 380,000.-) consisting in seven hundred sixty (760) shares with a par value of five hundred euros (EUR 500.-) each, is held as follows:

- Mrs. Maryam AKBARIEH, prenamed, seven hundred sixty shares	760
Total: SEVEN HUNDRED SIXTY SHARES	760

The sole shareholder recognizes that the issued shares correspond at least to the net asset of the Company.

Sixth resolution:

The sole shareholder notes that the directors of the Company whilst it was incorporated in Belize have resigned with effect from the transfer of the Company to and its incorporation in the Grand-Duchy of Luxembourg and decides to appoint three (3) new managers as follows:

- Mr. Mohammad Hossein EHDAIE, Manager, born on October 23rd, 1950 in Teheran (Iran), residing at L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg, and

- Mr. Hadi EHDAIE, Engineer, born on December 3rd, 1977 in Teheran (Iran), residing at L-2152 Luxembourg, 4, rue Antoine-François van der Meulen; and

- Mrs. Maryam AKBARIEH, Manager, born on November 24th, 1954 in Teheran (Iran) residing at L-1858, Luxembourg, 24, rue de Kirchberg,

These persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration.

Seventh resolution:

The sole shareholder decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Belize and Luxembourg.

Eighth resolution:

The sole shareholder decides to fix the beginning of the Company's year on the first of January (1st) and the ending on the last day of December (31st) of each year.

Ninth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 1. There is hereby established a continuation of the company previously incorporated under the laws of Belize by the current owners of the shares referred to hereafter and all those who may become shareholders in future a private limited company (a family asset management company) (hereafter the "SPF") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11th, 2007 as well as by the Articles of Association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as set out in the article 2 of the law of May 11th, 2007 relative to the establishment of an SPF.

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorized to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "MA PROPERTIES S.à r.l., a family asset management company, in short SPF"

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Art. 6. The Company's share capital is set at THREE HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 380,000.-) consisting in seven hundred sixty shares (760) shares with a par value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first (1st) of January and ends on the last day (31st) of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the May 11th, 2007.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTEEN EURO (EUR 1,730.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maryam AKBARIEH, gérante, née le 24 novembre 1954 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg;

I. La comparante déclare qu'elle est l'associée unique de MA Properties Inc, une société constituée en date du 7 novembre 2008 selon les lois de Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize.

II. Que l'associée unique atteste que les documents suivants lui a été soumis:

- Une copie des statuts de la Société régie par les lois de Belize.
- Une copie certifiée conforme du registre des actionnaires.
- Une copie des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2014.
- Un avis juridique émis par l'étude d'avocats MORGAN & MORGAN TRUST CORP., en date du 21 Août 2014.
- Une copie du bilan de la Société en date du 31 août 2014.

III. La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification des (i) résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2014 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de Belize vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises à Belize pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et décision de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

2. Décision selon laquelle la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

3. Approbation du bilan de la Société devant être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Changement de la dénomination sociale de la Société de «MA PROPERTIES INC» en «MA PROPERTIES S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial -SPF».

5. Décision de fixer le montant du capital social à TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 380.000,-) divisé en SEPT CENT SOIXANTE (760) parts sociales ayant une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune détenue comme suit:

- Madame Maryam AKBARIEH, précitée sept cent soixante parts sociales 760

6. Révocation des gérants actuels et nomination de trois (3) nouveaux gérants comme suit

- Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, gérant, né le 23 octobre 1950 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg; et

- Monsieur Hadi EHDAIE, ingénieur, né le 3 décembre 1977 à Teheran (Iran) demeurant à L-2152 Luxembourg, 4, rue Antoine-François van der Meulen; et

- Madame Maryam AKBARIEH, gérante, née le 24 novembre 1954 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg;

pour une période indéterminée.

7. Décision de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités à Belize ainsi qu'au Luxembourg, requises à la suite du transfert du siège social.

8. Détermination du premier exercice social sous la loi luxembourgeoise.

9. Refonte des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise.

10. Divers.

Résolutions prises par l'associée unique:

Première résolution:

L'associée unique prend connaissance (i) des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2014 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de Belize vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) de ce que toutes les mesures nécessaires ont été prises à Belize pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. En outre, l'associée unique décide d'établir le siège social ainsi que l'administration centrale à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'associée unique décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Troisième résolution:

L'associée unique décide d'approuver le bilan de la Société daté du 31 août 2014 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «MA PROPERTIES INC» en «MA PROPERTIES S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial».

Cinquième résolution:

L'associée unique décide de fixer le capital social de la Société à TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 380.000,-) divisé en sept cent soixante (760) parts sociales d'une valeur de cinq cents (EUR 500,-) chacune, est détenues comme suit:

- Madame Maryam AKBARIEH, précitée, sept cent soixante parts sociales 760

Total: SEPT CENT SOIXANTE PARTS SOCIALES 760

L'associée unique reconnaît que les nouvelles parts sociales émises correspondent au moins à la valeur de l'actif net de la Société.

Sixième résolution:

L'associée unique ratifie la démission des gérants actuels de la société encore immatriculée à Belize avec effet immédiat, à la date du transfert de la Société et décide de nommer trois (3) nouveaux gérants comme suit:

- Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, gérant, né le 23 octobre 1950 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg;

- Monsieur Hadi EHDAIE, ingénieur, né le 3 décembre 1977 à Teheran (Iran), demeurant à L-2152 Luxembourg, 4 rue Antoine-François van der Meulen; et

- Madame Maryam AKBARIEH, gérante, née le 24 Novembre 1954 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg;

Ces gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Septième résolution:

L'associée unique décide de donner au conseil de gérance de la Société tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent, tant à Belize qu'au Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert du siège social de la Société.

Huitième résolution:

L'associée unique décide de débiter l'année sociale le premier (1^{er}) janvier et de la clôturer le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Neuvième résolution:

Suite à ces décisions, l'associée unique décide de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est établi, sans rupture de la personnalité morale de la société précédemment constituée selon les lois de Belize, par les propriétaires actuels des parts auxquelles il est fait référence ci-après et par tous ceux qui pourraient le devenir par la suite une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après «SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MA PROPERTIES S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 380.000,-) représenté par SEPT CENT SOIXANTE (760) parts sociales d'une valeur de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant fixée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (EUR 1.730,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. AKBARIEH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47678. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164938/365.

(140187713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.543.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of September,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BV Acquisitions X Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 178.543 and having a share capital of three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21) (the Company).

The Company has been incorporated on July 1, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. number 2075 on August 27, 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on January 16, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1030 on April 23, 2014 (the Deed).

There appeared:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC 71851, represented by R. David Tabors, with professional address at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 18, 2014;

2. Battery Investment Partners X, LLC, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, represented by R. David Tabors, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on September 18, 2014; and

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC 71852, represented by R. David Tabors, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on September 18, 2014,

(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That, on January 16, 2014, thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) Class B Shares (as defined below) each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) have been issued by the Company as recorded in the Deed (the Share Capital Increase).

II. That, as a result of the implementation of the Share Capital Increase, the share capital of the Company has been increased from its former amount of two hundred forty-three thousand four hundred sixty-six Euro and fifty-seven cents (EUR 243,466.57) to three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21).

III. That, due to a clerical mistake, the share capital of the Company has been wrongfully reflected in the Deed as “three hundred forty-seven thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 347,282.21)” instead of “three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21)”.

IV. That, as a result of the above, the first (1st) paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) should have (and will as from now on) read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) ordinary shares (the Ordinary Shares) (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) class A1 shares (the Class A1 Shares), (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) class A2 shares (the Class A2 Shares) and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) class B shares (the Class B Shares and together with the Ordinary Shares, the Class A1 Shares and the Class A2 Shares, the Classes of Shares and each a Class of Shares), each Class of Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).”

V. That (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) class A1 shares (the Class A1 Shares), (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) class A2 shares (the Class A2 Shares) and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) class B shares (the Class B Shares), each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and representing the entirety of the voting share capital of the Company of three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

VI. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of a new class of shares, namely class C shares (the Class C Shares), each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Articles, as amended pursuant to items five (5) and six (6) below (the Amended Articles), the Class C Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation of the Company in BV Acquisitions TM S.à r.l.;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-six thousand seven hundred eighty-nine Euro and twenty-nine cents (EUR 66,789.29), being the EUR equivalent of fifty-two thousand six hundred fifty Pounds Sterling (GBP 52,650.-) pursuant to the exchange rate GBP:EUR=0,7883:1 of the European Central Bank dated September 18, 2014 (the Exchange Rate), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) Ordinary Shares, (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) Class A1 Shares, (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) Class A2 Shares and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) Class B Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50), by way of the issue of tions as set out in the Amended Articles;

4. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item three (3) above by way of payments in kind;

5. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item three (3) above;

6. Amendment to article one (1) of the Articles;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of the Class C Shares and the newly issued Class C Shares in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

VII. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to create a new class of shares, namely Class C Shares, each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) resolutions below, the Class C Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation of the Company in BV Acquisitions TM S.à r.l.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of sixty-six thousand seven hundred eighty-nine Euro and twenty-nine cents (EUR 66,789.29), being the EUR equivalent of fifty-two thousand six hundred fifty Pounds Sterling (GBP 52,650.-) pursuant to the Exchange Rate, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred seventy-four thousand two hundred eighty-two Euro and twenty-one cents (EUR 374,282.21), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) Ordinary Shares, (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) Class A1 Shares, (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) Class A2 Shares and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) Class B Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50), by way of the issue of six million six hundred seventy-eight thousand nine hundred twenty-nine (6,678,929) new Class C Shares, each share having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) resolutions below.

Fourth Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Battery Ventures X (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to three million three hundred six thousand seventy (3,306,070) new Class C Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 1) that Battery Ventures X (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 1 from Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 1 is evidenced by (i) the attached interim balance sheet of the Company as at September 18, 2014 (the Balance Sheet) signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Ventures X (AIV I) L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet as at September 18, 2014 shows the Claim 1 in an amount of at least thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate, payable by the Company to Battery Ventures X (AIV I) L.P.;

- Battery Ventures X (AIV I) L.P. holds the Claim 1, is solely entitled to the Claim 1 and possesses the power to dispose of the Claim 1;

- the Claim 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim 1 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 1 contributed to the Company is freely transferable by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 1 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 1 by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 1 by

Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 1 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Battery Investment Partners X, LLC, prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to sixty-six thousand seven hundred eighty-nine (66,789) new Class C Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of six hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (EUR 667.89), being the EUR equivalent of five hundred twenty-six Pounds Sterling and fifty pence (GBP 526.50) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 2) that Battery Investment Partners X, LLC has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 2 from Battery Investment Partners X, LLC to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 2 is evidenced by (i) the attached Balance Sheet as at September 18, 2014 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Investment Partners X, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet as at September 18, 2014 shows the Claim 2 in an amount of at least six hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (EUR 667.89), being the EUR equivalent of five hundred twenty-six Pounds Sterling and fifty pence (GBP 526.50) pursuant to the Exchange Rate pursuant to the Exchange Rate, payable by the Company to Battery Investment Partners X, LLC;

- Battery Investment Partners X, LLC holds the Claim 2, is solely entitled to the Claim 2 and possesses the power to dispose of the Claim 2;

- the Claim 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim 2 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least six hundred sixty-seven Euro and eighty-nine cents (EUR 667.89), being the EUR equivalent of five hundred twenty-six Pounds Sterling and fifty pence (GBP 526.50) pursuant to the Exchange Rate pursuant to the Exchange Rate and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 2 contributed to the Company is freely transferable by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 2 to the Company have been or will be accomplished by Battery Investment Partners X, LLC immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and upon the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 2 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to three million three hundred six thousand seventy (3,306,070) new Class C Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 3) that Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 3 from Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 3 is evidenced by (i) the attached Balance Sheet as at September 18, 2014 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Balance Sheet as at September 18, 2014 shows the Claim 3 in an amount of at least thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate, payable by the Company to Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P.;

- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. holds the Claim 3, is solely entitled to the Claim 3 and possesses the power to dispose of the Claim 3;

- the Claim 3 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim 3 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least thirty-three thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 33,060.70), being the EUR equivalent of twenty-six thousand sixty-one Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 26,061.75) pursuant to the Exchange Rate

and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 3 contributed to the Company is freely transferable by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 3 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 3 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) ordinary shares (the Ordinary Shares) (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) class A1 shares (the Class A1 Shares), (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) class A2 shares (the Class A2 Shares), (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) class B shares (the Class B Shares) and (v) six million six hundred seventy-eight thousand nine hundred twenty-nine (6,678,929) class C shares (the Class C Shares and together with the Ordinary Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class B Shares, the Classes of Shares and each a Class of Shares), each Class of Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, together with any additional classes of shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the Investment Shares, such term excluding however the Ordinary Shares.

Any capital contribution (the Contribution), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue (of each Class) of a specific Investment Share as well as any other contributions such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each Investment Share (all together the Contributions) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board for the investment established in respect of the relevant classes of Investment Shares (each a Targeted Investment). Consequently, each class of Investment Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Investment Shares, the Board shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions (including any share premium attached to it), (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Investment Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Investment Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Investment Shares.

The net asset value of each class of Investment Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Investment Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Investment Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares (Investment Shares or Ordinary Shares), such expense shall be allocated between the various Classes of Shares (i.e. Investment Shares and Ordinary Shares) according to the following formula:

Expenses not linked to a specific investment X Aggregate nominal value of the shares of one Class of Shares, plus share premium attributed to that Class of Shares (if any) / Aggregate nominal value of the shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all Classes of Shares

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to article 22 of the Articles as well as to the following, the Shareholders of each class of

Investment Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned.

The remainder of distributable profits of the Company shall be allocated proportionally to the holders of Ordinary Shares.”

Sixth Resolution:

The Shareholders resolve to amend article one (1) of the Articles in order to include the following definitions:

“Class A1 Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class A2 Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class B Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class C Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class of Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Contribution	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Contributions	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Investment Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Net Asset Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Ordinary Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Targeted Investment	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.”

Seventh Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of the Class C Shares and the newly issued Class C Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately [currency and amount (in figures and letters) -to be inserted by the notary].

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de septembre,
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de BV Acquisitions X Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178.543 et ayant un capital social de trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21) (la Société).

La Société a été constituée le 1^{er} juillet 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 27 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 janvier 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 23 avril 2014 (l’Acte).

Ont comparu:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., un limited partnership régi par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, immatriculée sous le numéro MC 71851, représenté par R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2014;

2. Battery Investment Partners X, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, représentée par R. David Tabors, prénommé, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2014; et

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., un limited partnership régi par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, immatriculé sous le numéro MC 71852, ici représenté par R. David Tabors, prénommé, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé le 18 septembre 2014,
(ci-après ensemble, les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées telles que décrites ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Qu'en date du 16 janvier 2014, treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B (telles que définies ci-après), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ont été émises par la Société tel qu'enregistré dans l'Acte (l'Augmentation du Capital Social).

II. Qu'en conséquence de la réalisation de l'Augmentation du Capital Social, le capital social de la Société a été augmenté de son ancien montant de deux cent quarante-trois mille quatre cent soixante-six euros et cinquante-sept centimes (EUR 243.466,57) à trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21).

III. Que suite à une erreur de frappe, le capital social de la Société a été erronément reflété dans l'Acte comme «trois cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 347.282,21)» au lieu de «trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21)».

IV. Qu'en conséquence de ce qui précède, le premier (1^{er}) paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) devrait se lire (et se lira désormais) comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21), représenté par (i) deux millions trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2) et (iv) treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2, les Classes de Parts Sociales et chacune une Classe de Parts Sociales), chaque Classe de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).»

V. Que (i) deux millions trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2) et (iv) treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

VI. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), chaque part sociale de cette classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts, tels que modifiés en vertu des points cinq (5) et six (6) ci-dessous (les Statuts Modifiés), les Parts Sociales de Classe C représentant les investissements se rapportant à la participation directe ou indirecte de la Société dans BV Acquisitions TM S.à r.l.;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 66.789,29), représentant l'équivalent en Euro de cinquante-deux mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 52.650,-) en vertu du taux de change GBP:EUR = 0,7883:1 de la Banque Centrale Européenne

du 18 septembre 2014 (le Taux de Change), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21), représenté par (i) deux millions trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) Parts Sociales de Classe A1, (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) Parts Sociales de Classe A2 et (iv) treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01), à quatre cent quarante-et-un mille soixante-onze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 441.071,50), par l'émission de six millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) nouvelles Parts Sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés;

4. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social telle que décrite au point trois (3) ci-dessus par un apport en nature;

5. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point trois (3) ci-dessus;

6. Modification de l'article un (1) des Statuts;

7. Modification du registre de s associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la création des Parts Sociales de Classe C et aux Parts Sociales de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

VII. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'intégralité du capital social votant de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe C, chaque part sociale de cette classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés en vertu des cinquième (5e) et sixième (6e) résolutions ci-dessous, les Parts Sociales de Classe C représentant les investissements se rapportant à la participation directe ou indirecte de la Société dans BV Acquisitions TM S.à r.l.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'augmenter et par la présente augmentent le capital social de la Société d'un montant de soixante-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 66.789,29), représentant l'équivalent en Euro de cinquante-deux mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 52.650,-) en vertu du Taux de Change, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et vingt-et-un centimes (EUR 374.282,21), représenté par (i) deux millions trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) Parts Sociales de Classe A1, (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) Parts Sociales de Classe A2 et (iv) treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quatre cent- quarante-et-un mille soixante-onze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 441.071,50), par l'émission de six millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) nouvelles Parts Sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés en vertu des cinquième (5e) et sixième (6e) résolutions ci-dessous.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

Battery Ventures X (AIV I) L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions trois cent six mille soixante-dix (3.306.070) nouvelles Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change (la Créance 1) que Battery Ventures X (AIV I) L.P. détient envers la Société.

L'apport en nature de la Créance 1 de Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée par (i) les Comptes Intérimaires de la Société ci-joint au 18 septembre 2014 (les Comptes Intérimaires) signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Ventures X (AIV I) L.P. et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date du 18 septembre 2014 montrent la Créance 1 d'un montant d'au moins trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change, payable par la Société à Battery Ventures X (AIV I) L.P.;

- Battery Ventures X (AIV I) L.P. détient la Créance 1, est le seul ayant-droit de la Créance 1 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 1 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Ventures X (AIV I) L.P. dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 1 de Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 1 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 1, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Battery Investment Partners X, LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (66.789) nouvelles Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 667,89), représentant l'équivalent en Euro de cinq cent vingt-six Livres Sterling et cinquante pence (GBP 526,50) en vertu du Taux de Change (la Créance 2) que Battery Investment Partners X, LLC détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 2 de Battery Investment Partners X, LLC à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée par (i) les Comptes Intérimaires ci-joint au 18 septembre 2014 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Investment Partners X, LLC et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date 18 septembre 2014 montrent la Créance 2 d'un montant d'au moins six cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 667,89), représentant l'équivalent en Euro de cinq cent vingt-six Livres Sterling et cinquante pence (GBP 526,50) en vertu du Taux de Change, payable par la Société à Battery Investment Partners X, LLC;

- Battery Investment Partners X, LLC détient la Créance 2, est le seul ayant-droit de la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 2;

- la Créance 2 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins six cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 667,89), représentant l'équivalent en Euro de cinq cent vingt-six Livres Sterling et cinquante pence (GBP 526,50) en vertu du Taux de Change, et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par Battery Investment Partners X, LLC à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Investment Partners X, LLC dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 2 de Battery InvestmentPartners X, LLC à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 2 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 2, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions trois cent six mille soixante-dix (3.306.070) nouvelles Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change (la Créance 3) que Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 3 de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 3 est documentée par (i) les Comptes Intérimaires ci-joint au 18 septembre 2014 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires ci-joint en date du 18 septembre 2014 montrent la Créance 3 d'un montant d'au moins trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change, payable par la Société à Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P.;

- Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. détient la Créance 3, est le seul ayant-droit de la Créance 3 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 3;

- la Créance 3 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 3 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins trente-trois mille soixante euros et soixante-dix centimes d'euro (EUR 33.060,70), représentant l'équivalent en Euro de vingt-six mille soixante-et-un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 26.061,75) en vertu du Taux de Change, et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance 3 apportée à la Société est librement cessible par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 3 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 3 de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 3 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 3, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Cinquième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent quarante-et-un mille soixante-onze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 441.071,50), représenté par (i) deux millions trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) dix-sept millions quatre cent trente-sept mille huit cents (17.437.800) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (iii) quatre millions six cent quatre mille deux cents (4.604.200) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2) (iv) treize millions quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et (v) six millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2 et les Parts Sociales de Classe B, les Classes de Parts Sociales et chacune une Classe de Parts Sociales), chaque Classe de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des Parts Sociales des Associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie seulement à la Classe de Parts Sociales pour laquelle la prime d'émission en question a été payée à l'origine, à l'exception des cas prévus ci-après ou pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C ainsi que les autres classes de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autres, sont désignées en tant que Parts Sociales d'Investissement, terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires.

Tout apport en capital (l'Apport), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, réalisé en contrepartie de l'émission (de chaque Classe) de Parts Sociales d'Investissement spécifiques ainsi que tous autres apports tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé (tel que défini ci-après) relatifs à chaque Part Sociale d'Investissement (ensemble les Apports) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales d'Investissement concernée(s) (chacun un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales d'Investissement sera liée à un Investissement Visé spécifique.

Pour chaque classe de Parts Sociales d'Investissement, le Conseil conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Apports, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales d'Investissement concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe de Parts Sociales d'Investissement. A cette fin, le Conseil établira des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales d'Investissement.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales d'Investissement (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales d'Investissement et en déduisant tout passif lié à cette classe de Parts Sociales d'Investissement tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une Classe particulière de Parts Sociales (Parts Sociales d'Investissement ou Parts Sociales Ordinaires), une telle dépense sera attribuée aux Classes de Parts Sociales (c'est-à-dire Parts Sociales d'Investissement et Parts Sociales Ordinaires) selon la formule suivante:

Dépenses non liées à un investissement spécifique X Valeur nominale totale des parts sociales d'une Classe de Parts Sociales, plus la prime d'émission allouée à cette Classe de Parts Sociales (le cas échéant) / Valeur nominale totale des parts sociales appartenant à toutes les Classes de Parts Sociales, plus le montant total des primes d'émission allouées à toutes les Classes de Parts Sociales

Dans les limites permises par le droit applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de l'article 22 des Statuts ainsi que de ce qui suit, les associés de chaque classe de Parts Sociales d'Investissement auront un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe de Parts Sociales d'Investissement concernée.

Le solde des profits distribuables de la Société sera attribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.»

Sixième Résolution:

Les Associés décident de modifier l'article un (1) des Statuts afin d'y inclure les définitions suivantes:

«Apport	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Apports	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Classe de Parts Sociales	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Investissement Visé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales de Classe A1	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales de Classe A2	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales de Classe B	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales de Classe C	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales d'Investissement	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Parts Sociales Ordinaires	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Valeur Nette d'Inventaire	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.

Septième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la création des Parts Sociales de Classe C et des Parts Sociales de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2014. REM/2014/2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165376/616.

(140188516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Thalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.217.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Endowment Management S.à r.l. a Société à responsabilité limitée having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B 173.300;

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Thalia Management S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board of Managers). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

2) the performance of the function of management company within the meaning of Article 89, paragraph (2) of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital

established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of undertakings for collective investment or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at three hundred and eighty thousand Euro (EUR 380,000) comprising three hundred and eighty thousand (380,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1), each fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Company Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by a Board of Managers of at least two members appointed by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3. In the event of vacancy in the office of manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers so appointed may fill the vacancy by way of cooptation on a provisional basis. The next general meeting of Shareholders shall make the final appointment.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board of Managers of the Company or by two managers acting jointly.

8.3. The Board of Managers shall appoint from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

8.4. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Managers, but in his absence the Shareholders or the Board of Managers may appoint another manager, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority of votes cast or of the managers present at any such meeting respectively.

8.5. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance

of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or by other electronic means capable of evidencing such appointment another manager as his proxy.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call, video conference or by other means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Managers may also cast their vote in writing or by telefax or other means capable of evidencing such vote.

8.8. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting of the Board of Managers the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

8.9. The Board of Managers may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, telefax or such other means capable of evidencing such consent.

8.10. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by all the managers present or represented at the meeting.

Art. 9. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1. The Sole Shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Shareholders.

10.2. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

10.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 11. Form - Quorum - Majority.

11.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

11.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

11.4. The annual general meeting shall be held on the first Monday of June each year at 2:30 pm Luxembourg time at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The board of managers may postpone the annual general meeting of Shareholders in case of urgent or compelling reasons and must immediately inform the Shareholders thereof by way of registered letter. The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2015.

IV. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting Year.

13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

12.4. The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"). The approved statutory auditor shall be elected by a general meeting of the Sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders for a period of six (6) years and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 13. Allocation of Profits.

13.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

13.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus provided the Company complies at all times with regulatory own funds requirements applicable from time to time. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

13.3. Within the limits of any applicable laws and more particularly the own funds requirements under the 2013 Law, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Board of Managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Board of Managers of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

V. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, and only after approval of the liquidator(s) by the CSSF, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the Sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by applicable laws, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Sole Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

15. Reference is made to the provisions of the Company Law and 2013 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon Endowment Management S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to three hundred and eighty thousand (380,000) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three hundred and eighty thousand Euro (EUR 380,000).

The amount of three hundred and eighty thousand Euro (EUR 380,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg.

2) The following persons are named members of the Board of managers of the Company, for an indefinite period:

- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Italy), residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland.

3) The following person is appointed as approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company for a term ending at the date of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2015:

KPMG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Endowment Management S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.300;

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination Thalia Management S.à r.l. (la Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut avoir un associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Unique ou des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet principal de la Société est:

1) la réalisation, pour les fonds d'investissement alternatifs étrangers et luxembourgeois (FIAs), au sens de la directive 2011/61/UE d'activités de gestion, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIAs, conformément à l'article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

2) l'exécution des activités de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe (2) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010") pour les fonds communs de placement, les sociétés d'investissement à capital variable et les sociétés d'investissement à capital fixe, établis au Luxembourg et étant un FIA au sens de la Directive EU 2011/61/EU, conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société ne prestera pas les activités de (a) gestion de portefeuilles d'investissement, (b) conseils en investissement sur une base discrétionnaire et individualisée, (c) garde et administration de parts d'organisme de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres par rapport aux investissements financiers conformément à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société peut prêter les activités permises en dehors du Luxembourg à travers la fourniture gratuite de services et/ou l'établissement de succursales.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000), représenté par trois cent quatre-vingt mille (380.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé Unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale confère à son détenteur une portion de l'actif social et des bénéfices de la Société directement liés au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, conformément avec les provisions de la Loi, et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites établies par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) membres nommés par une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3. En cas de vacance d'un gérant en raison de décès, retraite ou autre, les gérants restant ainsi nommés peuvent pourvoir à la vacance par cooptation à titre provisoire. La nomination finale aura lieu lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil de Gérance, ou par gérants agissant conjointement, à un (1) ou plusieurs agents ad hoc, associé ou non, pour des tâches spécifiques.

8.3. Le Conseil de Gérance élit en son sein un (1) président et choisit parmi ses membres un (1) ou plusieurs vice-président. Il choisit également un secrétaire, lequel ne doit pas être un gérant, qui sera responsable de conserver le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance et des réunions des Associés.

8.4. Le président présidera toutes les réunions des Associés et du Conseil de Gérance. En son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance peuvent élire un autre gérant, ou tout autre personne dans le cadre des réunions des Associés,

en tant que président pro tempore, moyennant respectivement une majorité de voix parmi les suffrages exprimés ou une majorité de voix des managers présents.

8.5. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion par écrit, qu'il s'agisse d'un écrit de sa main, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

8.6. Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant, par écrit, télécopie ou un autre moyen de communication électronique prouvant une telle procuration, afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Une réunion tenue à distance par le biais d'un tel moyen de communication équivaut à une tenue au siège social de la Société. Les gérants peuvent également voter par écrit ou télécopie ou tout autre moyen prouvant ce vote.

8.8. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité de votes positifs et négatifs, le président dispose d'un vote prépondérant.

8.9. En toutes circonstances et à tout moment, le Conseil de Gérance, moyennant accord unanime de ses membres, peut prendre des résolutions par voie circulaire ainsi que des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance. De telles résolutions ont la même validité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des membres du Conseil de Gérance apparaissent sur un document unique ou sur plusieurs copies de la même résolution. Ces signatures peuvent être prouvées par lettres, télécopie, ou autre moyen permettant de prouver le consentement.

8.10. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 9. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément l'article 8.2 des Statuts.

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

10.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

10.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 11. Forme - Quorum - Majorité.

11.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

11.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

11.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

11.4. L'assemblée générale annuelle doit être tenue le premier lundi du mois de juin chaque année à 14h30, heure de Luxembourg, au siège social de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation. Dans le cas où le jour en question n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. En cas de situation urgente ou impérative, le Conseil de Gérance peut remettre l'assemblée générale annuelle et doit immédiatement en informer les Associés par lettre recommandée. La première assemblée générale annuelle doit être tenue en 2015.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Les opérations de la Société doivent être contrôlées par un réviseur d'entreprise agréé. Le réviseur d'entreprise agréé doit être désigné par l'assemblée générale de l'Associé Unique ou des Associés pour une période de six (6) mois et jusqu'à la désignation de son successeur. Le réviseur d'entreprise agréé doit rester en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

Le réviseur d'entreprise agréé peut être révoqué à tout moment (avec ou sans motif).

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, pour autant que la Société respecte en tout temps les exigences réglementaires relatives aux fonds propres applicable de temps en temps. Ils peuvent attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

13.3. Dans les limites des lois applicables et plus particulièrement les exigences réglementaires relatives aux fonds propres sous la Loi de 2013, des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le Conseil de Gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

V. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, et seulement après accord du(des) liquidateur(s) par la CSSF, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

14.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux Associés, proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciale et la Loi de 2013 pour toutes questions pour lesquelles les Statuts ne contiennent aucune disposition particulière.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Endowment Management S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trois cent quatre-vingt mille (380.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000).

Le montant total de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 2.300,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eckart Vogler, gérant de sociétés, né le 24 octobre 1970 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Neil Smith, gérant de sociétés, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ, London, United Kingdom;
 - Madame Virginie Boussard, gérante de sociétés, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Monsieur Marco Pierettori, gérant de sociétés, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Nassa 5, CH-6900 Lugano, Suisse.
3. La personne suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréée de la Société, pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des Associés en 2015:
 - KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48568. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165148/457.

(140188170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Lerva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 183.676.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le six octobre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Lerva S.A.», ayant son siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.676, dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 17 mars 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 5 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2296 du 28 août 2014.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie KAISER, employée privée, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine SOLHEID, employée privée, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 26 septembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Jacques RECKINGER et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «LERSA S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. KAISER, S. SOLHEID et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2014. LAC / 2014 / 46636. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164896/67.

(140187915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168228/10.

(140192515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Gecomat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 106.741.

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "GECOMAT S.A.", ayant son siège social à L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.741 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 8 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 743 du 26 juillet 2005,

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, indépendant, demeurant à L-2533 Luxembourg, 45, rue de la Semois,;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de l'article 3 des statuts.
2. Changement de l'article 4 des statuts.
3. Changement de l'article 5 des statuts
4. Changement de l'article 6 des statuts
5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes après avoir constaté que la société n'a plus qu'un seul associé et est dès lors à considérer dorénavant comme société unipersonnelle:

Première résolution

L'assemblée générale à l'unanimité décide de modifier l'article 3 deuxième alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (deuxième alinéa).** Toutes les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Au cas où la société n'a qu'un seul actionnaire les pouvoirs du conseil d'administration peuvent être exercés par un seul administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.10 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,-EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francis MATHIEU, Viviane BRAUCH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13142. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164768/75.

(140187613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Kadesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168486/10.

(140192552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Extrait sincère et conforme des minutes de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en date du 28 octobre 2014.

Il résulte des résolutions que M. Franz Hoerhager a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

LX Alpha S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014167935/16.

(140191682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.
